

35G15

Lac Serpentine

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désabonnement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désabonnement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire de titres en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire arpenté non désignable
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim minérales de surface (BEF)
	Aire d'extraction Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	CM (concession minière) ou EM (mail minier) BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche définit la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite
 A: Argent, B: Or, C: Cobalt, D: Cuivre, E: Fer, F: Mercure, G: Manganèse, H: Niobium, I: Plomb, J: Uranium, K: Vanadium, L: Zinc, M: Molybdène, N: Manganèse, O: Nickel, P: Pierre précieuse, Q: Sulfure, R: Tellure, S: Uranium, T: Toute

Statut du site d'extraction
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Itchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissassin de Bétiame, Essik, Mashewash, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

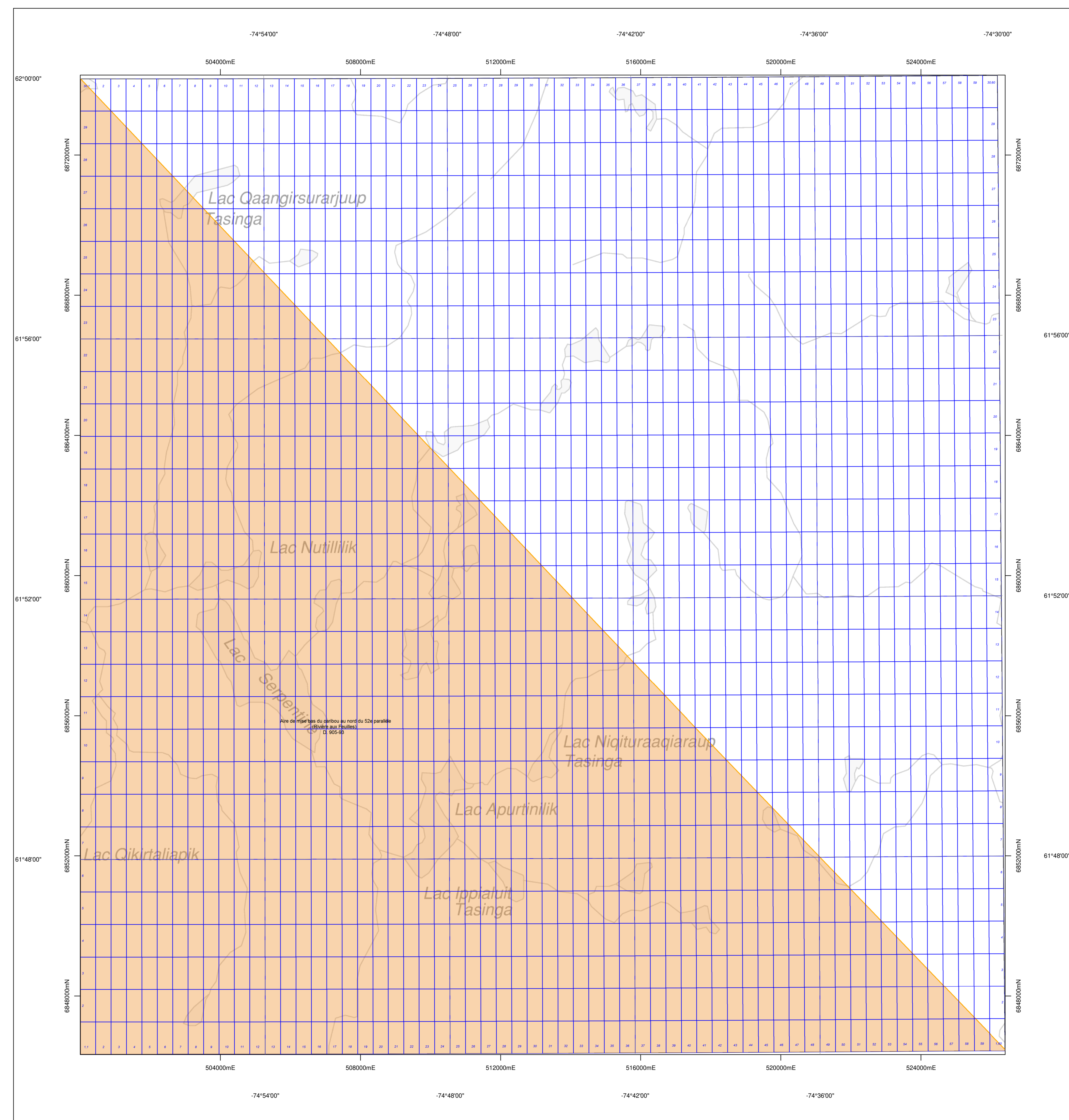
Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 31°07' avec une variation annuelle déclinatoire de 13,0"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m.E. Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3503	3502	3501
3504	3505	3504
3501	3501	3500



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestion.mines.gouv.qc.ca>
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
<http://gestion.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>
 Carte de titres miniers mise à jour le 2023-01-27

Énergie et Ressources naturelles Québec